Renouvellement du Dialogue de San José entre l'Union Européenne et l'Amérique Centrale

1995/2317(COS) - 28/11/1995

Le Dialogue de San José entre la Communauté et ses Etats membres et les six pays de l'Isthme centraméricain (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) a été lance lors d'une Conférence ministérielle, en septembre 1984, dans la capitale du Costa Rica et institutionnalisée lors de la Conférence suivante, en novembre 1985, au Luxembourg, sous forme d'une déclaration qui comporte les objectifs du dialogue et le principe des réunions annuelle sa haut niveau. Depuis lors, onze réunions ministérielles se sont tenues, dont la dernière "San José XI" à Panama en février 1995. Ce dialogue politique et économique constitue l'exemple d'un engagement européen original sur le plan politique et celui de la coopération à l'égard d'une région du monde en développement avec laquelle les liens géographiques, historiques et économiques sont relativement limités, mais dont l'inhabilité risquait, à l'époque, d'augmenter les tensions est-ouest et d'affecter ainsi la Communauté. C'est pour cette raison que l'objectif fondamental du "Dialogue" retenu dans la déclaration de Luxembourg était celui de "... trouver, avec l'appui et sous l'impulsion du Groupe de Contadora, une solution pacifique, régionale, globale et negociée, afin de mettre un terme à la violence et à l'instabilité dans la région, de promouvoir la justice sociale et le développement économique ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques". Cet objectif a été largement atteint au cours de la première décennie : la Communauté a effectivement pu fournir une contribution significative au processus de paix centraméricain, dans le cadre des accords de Esquipulas, aussi bien au niveau régional que dans le cas des confrontations nationales (Nicaragua, El Salvador, Guatemala) de même qu'un appui important à la consolidation de la démocratie. Parallèlement à cet acquis politique, le premier accord de coopération, également signé par les partenaires, en 1985 à Luxembourg, et entre en vigueur le 1er mars 1987, à fourni le cadre d'un renforcement considérable de la coopération communautaire en faveur de la région centraméricaine. La Communauté a, en effet, reconnu, des le début, l'existence d'un lien très fort entre les efforts de stabilisation de la région et son développement socio-économique. Cette intensification de l'aide tout au long de cette période - avec un volume cumule d'engagements dépassant largement 1 milliard d'ecus et un montant annuel d'engagements nouveaux de l'ordre de 170 Mecus (en 1994) par rapport à 40 Mecus avant l'établissement du dialogue - a permis à la Communauté Européenne de devenir le principal bailleur de fonds en matière de coopération au développement de la région centraméricaine et à cette dernière de se placer parmi les bénéficiaires majeurs de l'aide communautaire par habitant dans le monde. Conformément aux objectifs du dialogue, l'aide communautaire, pendant la premières décennie, a été largement affectée à des actions en relation avec le processus de pacification (notamment par un appui aux programmes de réhabilitation au Nicaragua et au Salvador, ainsi qu'à des programmes de réinsertion de populations déracinées) ou avec les besoins les plus urgents des secteurs défavorisés (tels que l'aide alimentaire massive et les projets en faveur du petit paysannat). En février 1993, un accord de coopération plus ambitieux, comportant une clause des droits de l'homme, une clause volitive ainsi qu'une gammée large de secteurs de coopération, a été signe à San Salvador. Il n'est cependant toujours pas entré en vigueur dans l'attente de sa ratification par l'ensemble des pays centraméricains. Le Panama et le Costa Rica sont les deux principaux partenaires dans la région avec un volume d'échanges en 1994 respectivement de 1041 et 1162 Mecus. Environ 85 % des importations dans l'UE en provenance d'Amérique centrale sont des produits agricoles alimentaires. (Source:RAPID)